



Avec ou sans papiers, tout individu a des droits : se soigner, vivre en famille, être protégé contre tout arbitraire de l'administration. En réclamant justice, les sans-papiers agissent en citoyens, justement ce dont les lois Pasqua-Debré les excluent.

Grégoire Korganow
Dernière manifestation des sans-papiers à Paris avant leur expulsion de l'église Saint-Bernard par les forces de l'ordre, août 1996

Document n°2 LE DROIT DE "QUITTER TOUT PAYS" ET DE "CHERCHER ASILE"

Extraits de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies.

Préambule : Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. (...)

Article 13.

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14.

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Document n°3 UN ARSENAL LÉGISLATIF RESTRICTIF ET RÉPRESSIF

Extrait du chapitre de "L'Etat des droits de l'Homme en France", édition 2004, ouvrage édité par la LDH aux éditions La Découverte "La France se protège des Etrangers" :

"La France est parvenue à se doter de l'arsenal législatif le plus restrictif et le plus répressif qui ait été élaboré depuis 1945. (...) En fait d'accueil généreux, le recul des droits (...) est effrayant : les demandes d'entrée, de séjour, de regroupement familial se voient opposer fermeture des frontières, exclusion et précarisation ; et à ceux qui sont présentés comme des fraudeurs, des profiteurs, voire des délinquants, s'offre la double peine, la rétention, le refoulement... Quant au droit d'asile, il se retrouve transformé en simple mode de gestion des flux migratoires, alors que jusqu'à présent, la France prétendait se poser comme ardent défenseur des principes (énoncés par les conventions internationales)".

POUR VOUS AIDER À ANIMER

Cette séance peut se dérouler selon le fil conducteur suivant proposé ci-après autour de trois temps essentiels :

L'analyse de l'image (document N°1) - L'étude du document N°2 - L'étude du document N°3

Activité 1 : analyse de l'image du document N°1

Nous proposons ci-après une suggestion d'analyse de l'image de cette photographie dans laquelle différents éléments que l'on peut repérer sur l'image sont imprimés en gras et les concepts élémentaires d'analyse d'image qui permettent d'en proposer une lecture sont en italique.

Cette photographie représente une foule. Les personnages sont trop nombreux et trop serrés les uns à côté des autres pour qu'on puisse les voir en pied. Seuls se distinguent les visages. Beaucoup sont noirs.

Les circonstances

Au premier plan, **une main levée et un visage flou**, suggérant un instantané, une photo d'actualité prise sur le vif. A l'arrière **plan le décor d'une rue** (immeubles, lampadaire). En haut et à droite, quelqu'un brandit **une pancarte**. Un peu au dessous, **deux mains** sont sans doute frappées l'une contre l'autre pour rythmer une chanson ou un slogan. Au centre et à droite, **un autocollant**, plaqué à l'envers sur un vêtement, fait apparaître le sigle d'un syndicat de salariés (Sud).

Ces différents indices confirment l'indication donnée par la légende : il s'agit d'une manifestation, organisée pour obtenir le droit au séjour des "sans-papiers".

Les personnages

- Au centre de l'image, attirant immédiatement le regard, **une femme. Sa coiffure, son vêtement** suggère une africaine, une tenue qu'on devine **colorée**, proche des vêtements traditionnels de son pays d'origine. Sa présence suggère la place dans l'immigration des populations venues des pays d'Afrique et notamment ceux qui ont été colonisés par la France.
- Elle porte **dans ses bras un enfant** dont on aperçoit le visage et sans doute une main. **Un autre enfant à leurs côtés**, à demi caché par le visage du premier plan. La présence de ces enfants montre que les populations qui arrivent en France sont souvent jeunes et qu'un des enjeux pour elles est d'obtenir, le droit au séjour, mais aussi le droit de travailler, de vivre en famille et le droit à l'éducation pour leurs enfants.
- Au dessus des personnages précédents, **deux autres visages semblent dominer la foule** : l'un est blanc, à gauche, l'autre noir, au centre. Mais s'ils se différencient par la couleur de la peau et par le fait que le premier porte des lunettes, il y a entre eux une similitude dans l'allure, l'âge, l'expression calme et déterminée du visage (où s'esquisse néanmoins un demi sourire) et la direction du

regard. Leur présence rappelle que la solidarité avec les sans papiers peut et doit rassembler tous ceux qui, français ou étrangers, sont attachés à l'égalité des droits.

L'importance des regards

Ce sont **les regards** qui donnent à cette photographie son humanité et son intensité dramatique :

- Les manifestants ont pour la plupart le regard **porté vers l'avant**, dans la même direction, vers le hors champ à droite. Cela renforce l'idée d'une aspiration commune : chacun est là pour des revendications qu'il estime justes et légitimes, tous participent à une lutte collective, dans laquelle chacun s'investit par sa présence et sa volonté d'action.
- La femme attire notre attention parce qu'elle fait exception : ses yeux se tournent vers nous, comme si elle venait de surprendre le geste du photographe. Mais peut-être également comme si son visage tendu, le regard jeté de côté exprimaient à la fois la tension de l'événement, la volonté d'être là pour participer à un combat, mais aussi la vigilance vis à vis de ce qui l'entoure et une certaine inquiétude pour elle et les siens.

En conclusion

Au delà de l'analyse détaillée, la conclusion pourra déboucher sur un essai de définition : qu'est-ce qu'un "sans papier" ?

La force de cette photo est de nous rappeler que la vie quotidienne des "sans papiers" en France est marquée par la précarité, souvent par la xénophobie et qu'ils ont plus que d'autres le sentiment d'être en sursis, à la merci du moindre contrôle et d'une expulsion forcée.

Mais ils s'engagent néanmoins dans un combat courageux pour le droit de tenir leur place dans la communauté, quelle que soit leur origine ou leur couleur de peau, sur le territoire qui est désormais le leur.

Il convient de préciser que cette photo a été prise en 1996 après l'adoption des lois Pasqua et Debré sous les gouvernements Juppé et Balladur. Depuis lors, d'autres lois ont été votées : loi Chevènement sous le gouvernement Jospin et lois Sarkozy sous le gouvernement Raffarin. D'autres lois sont en préparation avec le gouvernement de Villepin.

Activité 2 : étude du document N°2

Le droit de "quitter tout pays" et "de chercher asile"

Le point 1 de l'article 13 proclame le droit de circuler et de s'installer librement mais le limite "à l'intérieur d'un Etat".

La photo semble aller dans ce sens en montrant noirs et blancs, français et étrangers manifestant ensemble de façon solidaire.

Tous les êtres humains appartiennent à une même "famille humaine".

Mais cette limite n'existe plus dès lors que le point 2 énonce le droit pour "toute personne" "de quitter tout pays", y compris le sien, est-il précisé et que l'article 14 énonce le droit "de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays".

On pourra faire réfléchir les élèves sur la contradiction entre des droits qu'on affirme universels et indivisibles et une politique nationale, qui pour des motifs divers, ignore ces droits fondamentaux de la personne.

Activité 3 : étude du document N°3

Un arsenal législatif restrictif et répressif

L'activité tend à permettre aux élèves de mieux s'appropriier les informations données par ce texte un peu difficile parce qu'abstrait et synthétique.

La recherche de vocabulaire permet de mettre en évidence que selon la Ligue des droits de l'Homme, les lois en ce domaine sont nombreuses et sont utilisées comme des "armes" (un arsenal législatif) pour "se défendre", "se protéger". La France en conséquence semble "attaquée" par des adversaires, voire des "ennemis".

Les étrangers demandent : le droit d'entrée, de séjour, d'asile. Ils se voient opposer : contrôle de l'immigration, fermeture des frontières, exclusion et précarité, double peine, rétention, refoulement. Certains ont même jusqu'à assimiler les étrangers ou ceux qui sont pré-supposés l'être à des fraudeurs, des profiteurs, des délinquants.

La France parle d'accueil généreux, mais ses lois et ses pratiques apparaissent en contradiction avec les principes énoncés par les conventions internationales qu'elle prétend défendre. Elle a même été condamné par les instances internationales.

Les étrangers réduits à la situation de "sans papiers" cherchent à faire reconnaître leurs droits, leur "égale dignité" par une lutte collective, appuyée par les organisations qui défendent les droits de l'Homme mais aussi les syndicats et d'autres associations plus généralistes. En se battant pour le droit, ils se comportent en citoyens.

POUR OUVRIR D'AUTRES PISTES...

Vivre en France, n'est pas seulement une question posée aux sans-papiers, ni même aux étrangers installés dans notre pays qu'ils soient ou non en situation régulière.

La France s'est construite depuis l'origine avec des vagues successives d'immigrations (d'invasions) ? Les Romains, les Francs...

Elle a été une "puissance coloniale" et de nombreux habitants de ces anciennes colonies vivent en France.

La plupart des étrangers arrivent en France s'y installent, se marient (Importance des mariages mixtes), ont des enfants qui le

plus souvent acquerront la nationalité française au moment de leur majorité. Bref, s'installent en France. Certains demandent la nationalité française, d'autres non. Cette fiche est donc l'occasion d'ouvrir le débat sur d'autres pistes :

- Le vivre ensemble
- La laïcité
- La citoyenneté (voir fiche 1)
- Les discriminations (voir fiches 7 et 9).

POUR ALLER PLUS LOIN...

Quelques références bibliographiques :

- *L'immigration et le droit d'asile* - Irish Teichmann - Editions Gamma-Ecole Active - 2002.
- *Enfants d'ici, parents d'ailleurs* - Histoire et mémoire de l'exode rural et de l'immigration - Carole Saturno - Par Quatre Chemins - Gallimard jeunesse 2005.
- *L'intégration sans tabous* - Jean Michel Blier et Marina Julienne - Les guides France Info Editions Jacob-Duvernet - 2002.

- *Discriminations raciales, pour en finir* - Jean Michel Blier et Solenne de Royer - Les guides France Info Editions Jacob-Duvernet - 2001.
- *La colonisation, la loi et l'histoire* - sous la direction de Claude Liauzu et Gilles Manceron - Editions Syllepse - 2006.
- *Nassim de nulle part* - Christian Neels - Syros jeunesse - janvier 2005.
- *Vivre ensemble* - 2002-2003 - Poèmes pour la fraternité - Editions Ligue des droits de l'Homme

Quelques sites Internet

- www.ldh-france.org
- www.gisti.org
- www.fdto.net - (France Terre d'asile)
- www.omi.social.fr - (Office des migrations internationales)
- www.uhncr.ch/french - (Haut commissariat de Nations Unies pour les réfugiés)
- www.ofpra.gouv.fr - (office français de protection des réfugiés et aptrides)
- www.educationsansfrontieres.org - (réseau éducation sans frontières)

POUR T'AIDER À COMPRENDRE L'ESSENTIEL...

fiche de l'élève

Questions sur le document N°2

❶ Quel est le sens du mot arsenal ? Que révèle l'utilisation de ce mot pour désigner un ensemble de lois ?

❷ Classe en trois colonnes, les mots qui révèlent, concernant les étrangers arrivant en France,

- les demandes exprimées ; - les réponses qui leur sont apportées ; - la façon dont on les considère.

❸ Repère l'idée qui montre que l'attitude de la France la met en contradiction avec ses engagements internationaux.

❹ Sers-toi de la photo pour indiquer comment les étrangers réagissent face à cette situation.

Questions sur le document N°3

❶ Quelle expression tend à montrer que la dignité de l'individu doit être reconnue par delà les différences d'origine ou de culture ?

❷ Cette notion trouve-t-elle ou non une confirmation dans l'événement représenté sur la photo ?

❸ Dans le point 1 de l'article 13, quelle partie de la phrase pourrait limiter la liberté de circulation ?

❹ Énonce les deux autres principes qui élargissent ce droit à l'espace du monde :



Ligue des droits de l'Homme

138 Rue Marcadet • 75018 Paris
Tél : 01 56 55 51 00 • Fax : 01 42 55 51 21 • www.ldh-france.org